Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

de Musitechnic Formation

Octobre 2022

Québec

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de Musitechnic Formation s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*[1], les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera, au terme de son évaluation, si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège, couvrant la période d'observation 2014 à 2021 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 16 septembre 2021. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 9 et 10 novembre 2021[2]. À cette occasion, le comité a rencontré la Direction de l'établissement, le conseil d'administration, l'équipe de direction, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs[3], des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. Elle formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

---

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence, deuxième édition*, juin 2015, 79 pages.
2. Outre la commissaire, M^me^ Libérata Mukarugagi, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^me^ Lucie D'Amour, directrice des études au Collège Kensley inc., de M^me^ Lucia Lepage, directrice adjointe des études au Collège Lionel-Groulx et de M. Louis Poirier, directeur des études retraité du Cégep de Matane. Le comité était assisté de M^me^ Frédérique Langlais, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. Pour respecter les consignes sanitaires édictées par le Gouvernement du Québec en raison de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de COVID-19, la visite d'audit s'est tenue en mode virtuel plutôt qu'en mode présentiel comme le prescrit habituellement le processus d'audit établi par la Commission. Pour assurer le bon déroulement de la visite en mode virtuel, M. Michel Nadeau, agent de recherche, a agi à titre de facilitateur.
3. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Musitechnic Formation est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné situé à Montréal. Fondé en 1987, le Collège vise à offrir un lieu d'apprentissage stimulant, dynamique et multidisciplinaire permettant le développement d'artistes qui souhaitent acquérir ou améliorer leurs connaissances en son, à travers une formation de pointe.

Au cours de la période d'observation, le Collège offrait un seul programme de niveau collégial, soit le programme *Enregistrement et conception sonore* (NNC.0S). Offert en français et en anglais, ce programme mène à une attestation d'études collégiales et est défini en objectifs et en standards. Révisé en 2018 et mis à jour en 2019, il a été élaboré à partir de certaines compétences du programme *Technologies sonores* (551.B0) menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales. Le programme *Enregistrement et conception sonore* est d'une durée de 960 heures et est composé de 16 cours répartis sur 4 sessions. Au moment de la visite, le Collège se préparait aussi à offrir le programme *Techniques du son pour le jeu vidéo et l'image* (NNC.0N).

Le Collège a connu une diminution de sa population étudiante, qui est passée de 191 à 96 au cours de la période d'observation. Le nombre d'employés du Collège a également diminué au cours de cette même période. Un total de 42 personnes étaient à l'emploi du Collège en 2014, soit 3 cadres, 13 professionnels, 4 employés de soutien et 22 professeurs. À la fin de la période d'observation, le nombre d'employés s'établissait à 29, dont 3 cadres, 7 professionnels, 3 employés de soutien et 16 membres du personnel enseignant.

Depuis l'acquisition du Collège par de nouveaux propriétaires en 2018, ce dernier a connu des changements de structure organisationnelle. Au moment de la visite, le Collège comprenait une présidence du conseil d'administration et une direction générale, postes occupés par la même personne, une direction des études ainsi qu'une équipe pédagogique formée du directeur des études qui est aussi adjoint à la direction générale, de la directrice adjointe des études, du directeur du programme et du superviseur technique. Au cours de la période d'observation, la personne occupant les fonctions à la Direction générale et à la présidence du conseil d'administration ainsi que la personne occupant les fonctions à la Direction des programmes ont changé. Il n'y a toutefois pas eu de changement à la Direction des études.

La démarche d'autoévaluation

La démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité qu'a menée le Collège s'est étalée de mai à septembre 2021. Elle s'est appuyée sur un devis d'évaluation qui prévoyait notamment l'assignation des responsabilités en lien avec ses différentes étapes, les données à recueillir et le calendrier de réalisation de l'autoévaluation. Le rapport d'autoévaluation précise que le Collège a déterminé un enjeu pour guider sa démarche, soit la volonté de répondre à la demande de la Commission d'évaluer l'efficacité de son système d'assurance qualité. Plus précisément, le Collège s'est demandé si les mécanismes mis en œuvre permettent d'atteindre les objectifs institutionnels pour lesquels ils ont été élaborés et si les actions nécessaires sont prises en charge, le cas échéant, pour assurer l'amélioration continue de la qualité. Pour mener sa démarche, il a formé un comité d'autoévaluation, composé du directeur des études, de la directrice adjointe des études, du directeur du programme, de la responsable des services aux étudiants, d'un conseiller pédagogique et d'un professeur. Ce comité a élaboré un devis qui prévoyait, entre autres, la conception des outils pour la collecte et l'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport d'autoévaluation. Les données colligées au cours de la démarche d'autoévaluation ont été de nature statistique, documentaire et perceptuelle. Des données statistiques, notamment constituées d'indicateurs sur les taux de réussite et des données documentaires, entre autres composées de politiques, de guides et de comptes rendus, ont été considérées. Le Collège a également mené des consultations auprès des professeurs et des étudiants à l'aide de sondages. Enfin, le conseil d'administration a adopté le rapport d'autoévaluation du Collège le 10 septembre 2021.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Deux versions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) ont été en vigueur lors de la période d'observation. L'une de ces versions a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en avril 2009. Dans son rapport d'évaluation de mars 2010, la Commission avait jugé que cette politique contenait les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Le conseil d'administration du Collège a adopté une version révisée de la PIEP en février 2016. Dans son rapport d'évaluation de juin 2016, la Commission a jugé que cette politique était satisfaisante. Par la mise en œuvre de sa PIEP, le Collège vise, entre autres, à contribuer à la qualité de la formation offerte et à encadrer les opérations d'évaluation, notamment en précisant les rôles et les responsabilités associés à l'évaluation des programmes d'études. La Direction des études est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Deux versions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) ont été en vigueur au cours de la période d'observation. L'une de ces versions a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en décembre 2010. Dans son rapport d'évaluation de janvier 2011, la Commission avait jugé cette politique partiellement satisfaisante.

Le conseil d'administration du Collège a adopté une version révisée de la PIEA en février 2016. Dans son rapport d'autoévaluation de juin 2016, la Commission a jugé que cette politique demeurait partiellement satisfaisante. Elle recommandait au Collège de s'assurer que chaque cours comporte une évaluation finale déterminante dans la réussite du cours. Par la mise en œuvre de sa PIEA, le Collège vise notamment à garantir une évaluation juste et équitable, à déterminer les rôles associés à l'évaluation des apprentissages et à diffuser les règles guidant l'évaluation des apprentissages. La Direction des études est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Évaluation de l’efficacité du système d’assurance qualité

L’évaluation de l’efficacité du système d’assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l’amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d’études et de l’évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d’études

Pour évaluer l’efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d’études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l’amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l’actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège dispose d’une PIEP visant l’amélioration continue de son programme d’études. Cette PIEP prescrit une évaluation complète de son programme d’études sur une période de cinq ans. Elle indique notamment que l’évaluation complète du programme prend en compte les six critères proposés par la Commission, soit la pertinence du programme, la cohérence de celui-ci, la valeur des méthodes pédagogiques et de l’encadrement des étudiants, l’adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l’efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le Collège a procédé, en 2014, dans le cadre de l’opération d’évaluation de l’application de la PIEP menée par la Commission, à l’évaluation complète de son programme. Un plan d’action a ensuite été établi et certaines améliorations ont été apportées au programme au cours de la période d’observation. Le Collège n’a pas effectué d’autre évaluation complète de son programme. La PIEP prévoit également une évaluation partielle du programme basée sur l’analyse des données qui se trouvent dans son système d’information, c’est-à-dire les données qui portent sur les inscriptions, les caractéristiques des étudiants, la persévérance, la réussite, la diplomation, le placement sur le marché du travail et la perception des professeurs et des étudiants. Le rapport d’autoévaluation et la visite ont permis à la Commission de constater que le Collège a procédé, à chaque session, à l’évaluation partielle de son programme d’études et que l’analyse des données collectées l’a amené à apporter des changements ponctuels à son programme. La Commission note que l’évaluation partielle permet au Collège d’effectuer un suivi de son programme, mais qu’elle ne lui permet pas de porter un jugement global sur l’ensemble de son programme, selon tous les critères et tous les éléments associés. C’est pourquoi elle ***suggère*** au Collège de s’assurer que son programme est évalué en prenant compte des six critères d’évaluation selon la périodicité de cinq ans prévue à sa politique, comme il l’indique dans son plan d’action.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **pertinence** de son programme d'études. Pour ce faire, il collige de l'information sur la pertinence de son programme à partir de données qualitatives et quantitatives recueillies chaque session dans un sondage distribué aux étudiants. Ce sondage leur permet de se prononcer sur l'adéquation entre leur formation et leurs attentes. De plus, à la fin de chaque session, la directrice adjointe des études rencontre tous les étudiants et discute avec eux des points forts et des points à améliorer. Les constats qui se dégagent de ces rencontres sont colligés et transmis à la Direction des études. Quant aux stages offerts aux étudiants de dernière année, même s'ils sont facultatifs, ils permettent d'entretenir des liens avec le marché du travail. Par ailleurs, les professeurs sont tous actifs dans leur domaine professionnel. À la fin de chaque session, le Collège sonde les professeurs qui contribuent, par leur expérience du marché du travail, au maintien de la pertinence du programme au regard des attentes des employeurs. Lorsqu'une problématique spécifique est soulevée par plusieurs professeurs ou étudiants, la Direction des études est responsable de déterminer la nécessité d'apporter des changements au programme d'études et la nature de ces changements. Des modifications à certains contenus peuvent alors être apportées. Pour s'assurer de l'adéquation du contenu de son programme d'études aux besoins du marché du travail, le Collège participe aussi à des échanges réguliers avec différents acteurs du milieu. Il prévoit également mettre en place un département de recherche et développement. Par ailleurs, dans son rapport d'autoévaluation, le Collège précise qu'il a créé un groupe privé sur un réseau social pour maintenir un lien avec ses diplômés. De plus, la visite a permis à la Commission de constater que plusieurs diplômés sont embauchés par le Collège. Toujours dans son rapport d'autoévaluation, le Collège précise que la collecte des taux de placement n'a pas été faite de façon systématique. Dans son plan d'action, le Collège prévoit améliorer les liens avec les diplômés en leur envoyant un questionnaire afin de recueillir des données perceptuelles sur la pertinence du programme. Il précise aussi qu'un nouveau sondage a été élaboré afin de mesurer le taux de placement. La Commission encourage le Collège à mettre en œuvre ces mécanismes comme il prévoit le faire dans son plan d'action.

En ce qui a trait à la **cohérence** de son programme d'études, le Collège met en place différents processus. D'abord, la Direction des études a élaboré, en 2018, un cahier de programme. Ce cahier comporte notamment une description générale du programme, la liste de toutes les compétences à atteindre, le logigramme des compétences de chacun des cours du programme et la grille de cours ainsi qu'une description détaillée de chaque cours. Il permet au Collège de veiller à ce que les exigences de chacun des cours soient respectées et qu'il y ait une progression logique des cours dans le programme. Ensuite, à

partir du cahier de programme, l'équipe pédagogique, composée du directeur des études, de la directrice adjointe des études, du directeur du programme et du superviseur technique, est responsable de produire les plans de cours institutionnels pour chacun des cours du programme. Le plan de cours précise, entre autres, la pondération ainsi que les compétences et les objectifs auxquels le cours est rattaché, et il indique aussi la nature, le pourcentage et la description de chacune des évaluations prévues au cours. Lorsqu'un ou plusieurs cours du programme sont révisés, l'équipe pédagogique utilise le logigramme des compétences afin de s'assurer que les changements apportés respectent la progression des apprentissages à être réalisés par les étudiants. La directrice adjointe des études est responsable d'effectuer les modifications aux plans de cours institutionnels et de les rendre disponibles aux professeurs. Les professeurs ont, quant à eux, la responsabilité de s'approprier les plans de cours institutionnels et les activités d'apprentissage qui y sont prévues. Enfin, des données portant sur la cohérence sont recueillies auprès des étudiants et des professeurs à l'aide des sondages distribués à la fin de chaque session. Les résultats sont analysés par la Direction des études qui assure le suivi si des problématiques sont détectées.

Le Collège veille à l'amélioration continue de la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants** par différents mécanismes. D'abord, le contenu pédagogique, soit les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation, est prescrit dans les plans de cours institutionnels. Comme en témoignent les professeurs et les étudiants rencontrés lors de la visite, le fait que les professeurs soient actifs dans leur domaine professionnel contribue à assurer des situations authentiques d'apprentissage. Ensuite, des données perceptuelles sur la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement reçu sont recueillies par l'entremise d'un sondage complété par les étudiants à chaque fin de session. Les réponses obtenues permettent de vérifier que les activités d'apprentissage tiennent compte des caractéristiques des étudiants. Les résultats sont analysés par la Direction des études qui effectue un suivi si des problématiques sont identifiées. En revanche, le Collège ne dispose pas de mécanisme pour s'assurer que les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours sont adaptées aux objectifs du programme et aux activités d'apprentissage. La Commission **invite** le Collège à développer un tel mécanisme. Par ailleurs, pour permettre aux étudiants de mieux réussir leurs études, le Collège met en place un service de tutorat assuré par l'équipe technique. Ce service est présenté aux étudiants lors de la rencontre d'accueil en première session et lors des rencontres de transition entre les sessions. Enfin, une attention particulière est portée par les professeurs, plus spécifiquement lors de la première session, afin d'y diriger les étudiants qui rencontrent des difficultés. L'inscription au service de tutorat peut aussi se faire sur une base volontaire en remplissant un formulaire en ligne. En plus de ce service, les professeurs assurent une disponibilité personnalisée auprès des étudiants tout au long de leur formation. Pour ce faire, la directrice adjointe des études s'assure d'inclure un bloc de disponibilité à l'horaire des professeurs lors de l'élaboration des horaires. À la fin de chaque session, un sondage est distribué aux étudiants. Lors de la visite, les étudiants ont

confirmé que les sondages leur permettent de se prononcer sur la disponibilité des professeurs en dehors des cours.

En ce qui a trait à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation, le directeur des études, le directeur du programme et le directeur général déterminent chaque session les besoins du programme. Des demandes ponctuelles au regard des ressources matérielles, plus particulièrement celles concernant les besoins en ordinateurs et en logiciels, peuvent également être reçues par le superviseur technique, qui communique l'information à la Direction du Collège. Les réunions hebdomadaires sont aussi l'occasion de communiquer différents besoins à la Direction générale. À la fin de chaque session, les sondages distribués aux professeurs et aux étudiants leur permettent de se prononcer sur l'adéquation des ressources matérielles aux besoins du programme. Les ressources financières, quant à elles, sont gérées par le contrôleur financier en collaboration avec la Direction générale, la Direction des études et le directeur du programme. En ce qui concerne les ressources humaines, le recrutement des professeurs se fait de façon continue, par le biais des réseaux de la communauté du Collège. Les professeurs sont embauchés sur la base de leur expérience et de leur expertise dans leur domaine par la Direction des études. Avant d'être responsable d'un cours, un nouveau professeur est désigné comme assistant d'un collègue plus expérimenté pendant une session. Cette façon de faire permet au nouveau professeur de se préparer et de s'imprégner de la culture du Collège avant d'occuper officiellement ses fonctions. Pour ce qui est de l'évaluation des professeurs, le Collège recueille des données perceptuelles sur l'évaluation des enseignements par l'entremise d'un sondage auquel répondent les étudiants à chaque fin de session. Dans l'éventualité où des points à améliorer sont identifiés, la Direction des études rencontre le professeur concerné. Lorsque les points sont d'intérêt général, ils sont abordés lors des journées pédagogiques qui ont habituellement lieu deux fois par année. Bien que les professeurs aient accès à certaines activités de perfectionnement lors de ces journées, la formation en pédagogie est limitée. Afin d'améliorer la situation, le Collège a procédé, au cours de la période d'observation, à l'embauche d'une conseillère pédagogique afin de soutenir les professeurs. Le Collège gagnerait à utiliser les données recueillies dans ses sondages pour déterminer les besoins de formation des professeurs en vue d'assurer le développement et le maintien de leurs compétences pédagogiques. Par ailleurs, lors de la visite, le Collège a indiqué que, jusqu'en 2017, l'évaluation du personnel professionnel et de soutien était effectuée systématiquement. Depuis, cette pratique a été abandonnée, mais une rétroaction informelle peut être communiquée au personnel au quotidien. Le Collège a également exprimé sa volonté de systématiser de nouveau l'évaluation de tout le personnel. À l'instar du Collège, la Commission est d'avis que la mise en œuvre d'un processus d'appréciation du rendement lui permettrait de cibler efficacement les besoins de perfectionnement de son personnel. C'est pourquoi elle lui ***suggère*** de mettre en œuvre un mécanisme d'appréciation de son personnel afin de lui fournir, le cas échéant, les mesures de perfectionnement qui pourraient s'avérer nécessaires.

En ce qui concerne l'**efficacité** du programme d'études, le Collège recrute des étudiants sur la base des préalables scolaires. Il vérifie que les étudiants répondent aux exigences d'admission du programme et valide leur motivation à s'y inscrire ainsi que leur connaissance du milieu. Pour favoriser l'intégration de ses étudiants, le Collège organise, à la première session, une rencontre d'accueil. Lors de cette rencontre, la direction du Collège présente ses services, les plans de cours de la session et les membres de l'équipe pédagogique. Les rencontres de transition, entre les sessions d'études, sont similaires à la rencontre d'accueil; elles permettent d'aborder sensiblement les mêmes éléments, mais elles s'adressent plus spécifiquement aux étudiants fréquentant déjà le Collège. Par ailleurs, des informations relatives à l'admission et aux caractéristiques des étudiants sont colligées dans le système d'information du Collège. En effet, le Collège recueille, chaque session, des données quantitatives à l'aide de son système d'information qui génère notamment des données sur les taux de réussite aux cours, sur la persévérance et la diplomation. Ces données sont analysées, chaque session, par la Direction des études. Si des points à améliorer sont détectés, ils sont pris en charge par la Direction des études et les changements proposés sont présentés à la Direction générale. Concernant l'évaluation des apprentissages, l'équipe pédagogique est responsable d'élaborer des évaluations sommatives institutionnelles pour chaque cours à partir des indications qui se trouvent dans le cahier de programme. Les évaluations finales de cours sont aussi élaborées par l'équipe pédagogique, en collaboration avec des professionnels de l'industrie ainsi que des professeurs. Les nouveaux professeurs, qui sont accompagnés par un professeur plus expérimenté pendant toute une session, ont la responsabilité de s'approprier les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation.

En ce qui concerne la **qualité de la gestion** de son programme d'études, en 2015, le Collège s'est doté du *Guide du professeur* afin de transmettre des informations sur les règles d'évaluation des apprentissages. Ce guide est remis par la Direction des études à tous les professeurs lors de leur embauche. La Direction des études remet aussi toute la documentation relative au cours, c'est-à-dire le plan de cours institutionnel, le contenu du cours, les activités d'apprentissage ainsi que les évaluations. Depuis 2018, le cahier de programme est également présenté aux professeurs. Chaque session, la directrice adjointe des études rencontre toutes les nouvelles cohortes d'étudiants afin de leur présenter les règles d'évaluation des apprentissages, le *Guide de l'étudiant*, les plans de cours et certaines informations relatives au cheminement scolaire. Au cours du processus d'admission, les étudiants reçoivent également des informations concernant leur programme d'études. Ces informations sont aussi disponibles sur le site Web du Collège. Afin de favoriser le bon fonctionnement du programme d'études, des moyens de communication et de concertation entre les différentes instances sont mis en place. Premièrement, le programme est coordonné par un directeur de manière à en assurer une vision globale. Deuxièmement, les professeurs travaillent en étroite collaboration. Ils sont présents au Collège sur une base régulière et ils discutent entre eux, de manière fréquente et informelle, du programme, du contenu de certains cours et de leurs pratiques pédagogiques. Troisièmement, des réunions pédagogiques regroupant la Direction des

études, le directeur du programme et les professeurs ont lieu à chaque fin de session. Ces rencontres permettent notamment l'échange d'informations sur les forces et les points à améliorer du programme d'études à partir de l'analyse des données qui ont été colligées au cours de la session. D'ailleurs, la Commission constate que le système d'information permet de recueillir des données pertinentes sur le programme et d'assurer un suivi et elle considère qu'il s'agit d'une force du Collège. De plus, une partie de chaque journée pédagogique est consacrée à des rencontres entre les professeurs, la Direction des études et le directeur du programme pour discuter de la gestion du programme. Depuis 2018, le Collège systématise ses pratiques de communication pour consigner par écrit les résultats et les commentaires recueillis lors des rencontres afin d'assurer le suivi des ajustements apportés au programme et de consolider la mémoire institutionnelle. Par exemple, depuis un certain temps, les comptes rendus des rencontres sont transmis par courriel aux participants.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au tout début de la période d'observation, le Collège a procédé, dans le cadre d'une opération menée par la Commission, à l'évaluation de l'application de sa PIEP. Les constats de cette évaluation l'ont mené à adopter une version révisée de sa politique en 2016. Par la suite, divers changements organisationnels sont survenus et le Collège a actualisé sa politique à la fin de la période d'observation, en juin 2021 pour en tenir compte. De même, le Collège a témoigné, lors de la visite, que des modifications sont toujours nécessaires compte tenu des changements de responsabilités et de pratiques de suivi de son programme. Bien que le Collège prévoie dans son plan d'action procéder à la révision de sa politique tous les deux ans, la Commission note que l'actualisation de la PIEP ne semble pas s'inscrire dans une démarche suffisamment structurée de révision, ce qui lui permettrait de s'assurer que sa politique encadre ses pratiques. Ainsi, elle **invite** le Collège à réviser sa PIEP afin d'encadrer ses pratiques en matière d'évaluation de programme pour qu'elle reflète les façons de faire en vigueur au Collège.

En somme, le Collège met en œuvre des mécanismes veillant, de façon générale, à la qualité de son programme et démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission tient à souligner la fluidité des communications entre tous les acteurs du Collège, l'expertise des professeurs, l'organisation du système d'information et la prise en charge, par la Direction des études, des problématiques identifiées. Elle rappelle au Collège qu'elle lui suggère de s'assurer que son programme est évalué en prenant compte des six critères d'évaluation selon la périodicité de cinq ans prévue à sa politique, comme il l'indique dans son plan d'action. Elle lui rappelle qu'elle lui suggère également de mettre en œuvre un mécanisme d'appréciation de son personnel afin de lui fournir, le cas échéant, les mesures de perfectionnement qui pourraient s'avérer nécessaires. Elle lui rappelle qu'elle l'invite à développer un mécanisme pour s'assurer que les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours sont adaptées aux objectifs du programme ainsi qu'aux activités d'apprentissage. Finalement, elle rappelle au Collège qu'elle l'invite à

réviser sa PIEP afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation de son programme d'études pour qu'elle reflète les façons de faire en vigueur au Collège.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEA du Collège constitue le mécanisme principal pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages. Cette politique prescrit notamment les normes et les règles relatives à l'évaluation formative et à l'évaluation sommative des apprentissages. Elle balise également les plans de cours et elle présente les règles encadrant la sanction des études. L'application et la mise en œuvre de la politique sont officiellement sous la responsabilité de la Direction des études, mais le directeur du programme assume aussi un rôle important à cet égard. Par ailleurs, le Collège dispose de différents outils pour soutenir l'exercice des responsabilités tels que les plans de cours institutionnels et les évaluations sommatives institutionnelles. La PIEA indique que ce sont les professeurs qui sont responsables de préparer les plans de cours et les évaluations, avant de les faire approuver par la Direction des études. Toutefois, depuis 2018, les plans de cours sont plutôt élaborés par le Collège à travers les travaux menés par l'équipe pédagogique. Par ailleurs, les témoignages recueillis lors de la visite ont permis à la Commission de constater que des mécanismes de diffusion de la PIEA sont mis en œuvre. La Commission note également que les modalités prévues à la PIEA guident généralement les interventions des professeurs au regard de l'évaluation des apprentissages de leurs étudiants.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

En ce qui a trait à la **justice** de l'évaluation des apprentissages, le Collège recourt aux plans de cours, au *Guide de l'étudiant* et à la rencontre d'accueil pour diffuser sa PIEA auprès de ses étudiants. Les plans de cours sont distribués à ces derniers et présentés par les professeurs lors du premier cours. Depuis 2018, c'est l'équipe pédagogique qui, à partir du cahier de programme, élabore chacun des plans de cours. La directrice adjointe des études est, quant à elle, responsable de les rendre disponibles aux professeurs avant chaque début de session. Elle est aussi responsable de modifier les nouvelles versions des plans de cours et de les diffuser lorsque des modifications sont nécessaires, par exemple

si un ou plusieurs cours du programme sont révisés. La Commission est d'avis que le processus d'élaboration de plans de cours par l'équipe pédagogique constitue une force du Collège. Toujours dans l'objectif d'informer les étudiants des principales règles d'évaluation des apprentissages, l'équipe pédagogique présente, à la rencontre d'accueil, la PIEA, les plans de cours, la structure du programme ainsi que les différents droits de recours. Lors des rencontres de transition, la directrice adjointe des études présente les plans de cours de la session suivante aux étudiants et fait un retour sur les résultats des données collectées à l'aide des sondages. La Commission considère que cette pratique constitue un autre point fort du Collège. L'ensemble des informations présentées lors de la rencontre d'accueil est répertorié dans le *Guide de l'étudiant* et est accessible en ligne à tout moment. Le Collège dispose aussi de mécanismes pour contribuer à l'impartialité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants. À cet égard, en plus de prendre connaissance des activités d'évaluation formative et sommative prévues pendant la session ainsi que leur pondération en consultant le plan de cours, les étudiants sont informés à l'avance des critères d'évaluation pour chacune des évaluations sommatives. Les étudiants sont informés du fait qu'ils peuvent, s'ils sont en désaccord avec une note obtenue, adresser une demande de révision de note à la Direction des études, préférablement par courriel, ou du moins par écrit. Mais il arrive parfois que la Direction des études reçoive ce type de demande verbalement. Lorsqu'une demande est reçue, la Direction des études l'analyse et rencontre le professeur concerné. Ensuite, elle peut demander que l'évaluation soit corrigée par un autre professeur. Dans tous les cas, la décision finale est prise par la Direction des études.

En ce qui concerne l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, le Collège y veille par plusieurs mécanismes. D'abord, les évaluations sommatives étant institutionnelles, puisqu'elles sont élaborées par l'équipe pédagogique, le Collège s'assure ainsi que l'évaluation est équivalente dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs. Lors de l'élaboration des évaluations, l'équipe pédagogique, qui travaille en collaboration avec des professeurs et des professionnels de l'industrie, s'assure que les évaluations sont en adéquation avec la ou les compétences visées ainsi que le contenu enseigné. Cette adéquation est facilitée par le fait que les plans de cours, eux aussi institutionnels, sont élaborés par la même équipe de travail. D'ailleurs, les rencontres de transition ainsi que les sondages aux étudiants sont des occasions pour ceux-ci de témoigner des points à améliorer. Si une évaluation n'était pas en lien avec le contenu enseigné, la situation pourrait être signalée. Le Collège a précisé, lors de la visite, que les évaluations sommatives sont révisées notamment lors de changements dans un ou plusieurs cours du programme. Lorsque ces changements dans les cours surviennent, ils reposent sur l'analyse des données portant sur la réussite et sur la perception des professeurs et des étudiants qui sont collectées chaque session. En revanche, les étudiants et les professeurs ont affirmé qu'une note collective peut être attribuée dans le cadre de travaux en équipe. Ainsi, la Commission **invite** le Collège à s'assurer, dans le cadre des travaux en équipe, que l'évaluation permet à chaque étudiant de démontrer qu'il a individuellement atteint les objectifs selon les standards visés.

La révision et l’actualisation des principaux mécanismes

Au cours de la période d’observation, le Collège a procédé à la révision de sa PIEA en février 2016. Depuis son adoption, divers changements organisationnels sont survenus. Le Collège a prévu, dans son plan d’action, procéder à la révision de sa politique, et ce, tous les cinq ans. Bien que le Collège ait actualisé sa politique à la fin de la période d’observation, il a confirmé, lors de la visite, que des modifications sont toujours nécessaires compte tenu des changements dans ses pratiques. La Commission **invite** le Collège, comme il le prévoit dans son plan d’action, à réviser sa PIEA afin d’encadrer les pratiques en matière d’évaluation des apprentissages pour qu’elle reflète les façons de faire en vigueur au Collège.

Dans l’ensemble, le Collège met en œuvre des mécanismes veillant à la justice et à l’équité de l’évaluation des apprentissages et démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission considère que la présentation des plans de cours par la Direction des études ainsi que le retour sur les résultats des données collectées dans le cadre des sondages constitue un point fort du Collège. Par ailleurs, elle lui rappelle toutefois qu’elle l’invite à s’assurer, dans le cadre des travaux en équipe, que l’évaluation permet à chaque étudiant de démontrer qu’il a individuellement atteint les objectifs selon les standards visés. Elle lui rappelle qu’elle l’invite également à réviser sa PIEA afin d’encadrer les pratiques en matière d’évaluation des apprentissages pour qu’elle reflète les façons de faire en vigueur au Collège, comme il le prévoit dans son plan d’action.

La Commission juge que les mécanismes d’assurance qualité et leur gestion garantissent l’amélioration continue de la qualité de l’évaluation des apprentissages.

Regard du Collège sur l’ensemble du système d’assurance qualité

Au terme de sa démarche d’autoévaluation et en s’appuyant sur sa démonstration, le Collège juge que son système d’assurance qualité et sa gestion garantissent l’amélioration continue de la qualité. Le Collège indique que l’autoévaluation lui a permis d’identifier et de documenter différents mécanismes et qu’elle lui a aussi permis d’établir ses forces et ses points à améliorer.

Plan d’action

Au terme de sa démarche d’autoévaluation, Musitechnic Formation a élaboré un plan d’action. La Commission remarque que le Collège a établi un échéancier dans son plan d’action, mais que des priorités n’ont que partiellement été déterminées et que les responsabilités n’ont pas été attribuées pour chacune des actions du plan. Bien que les actions privilégiées ne soient pas toujours en lien avec les résultats de l’exercice d’autoévaluation, elles sont, en partie, de nature à permettre l’amélioration continue de la qualité du programme d’études et de l’évaluation des apprentissages. Au moment de la visite, le Collège avait entrepris la révision de sa PIEP et de sa PIEA.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité de Musitechnic Formation et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège a mis en œuvre, au cours de la période d'observation, des mécanismes pour assurer la qualité de son programme d'études et de l'évaluation des apprentissages. En ce qui concerne la qualité des programmes d'études, la Commission tient à souligner la fluidité des communications entre tous les intervenants du Collège, l'expertise des professeurs, l'organisation du système d'information et la prise en charge par la Direction des études des problématiques détectées. Elle observe cependant certains points à améliorer. Ainsi, elle suggère au Collège de s'assurer que son programme est évalué en prenant compte des 6 critères d'évaluation selon la périodicité de 5 ans prévue à la politique, comme il l'indique dans son plan d'action. Elle suggère également au Collège de mettre en œuvre un mécanisme d'appréciation de son personnel afin de lui fournir, le cas échéant, les mesures de perfectionnement qui pourraient s'avérer nécessaires. De plus, elle invite le Collège à développer un mécanisme pour s'assurer que les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours sont adaptées aux objectifs du programme et aux activités d'apprentissage. Finalement, elle invite aussi le Collège à réviser sa PIEP afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation de son programme d'études pour que celle-ci reflète les façons de faire en vigueur au Collège.

En ce qui a trait à la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission considère comme un point fort le retour sur les résultats des données collectées dans le cadre des sondages. Par ailleurs, elle invite le Collège à s'assurer, dans le cadre des travaux en équipe, que l'évaluation permet à chaque étudiant de démontrer qu'il a individuellement atteint les objectifs selon les standards visés. Elle invite également le Collège à réviser sa PIEA afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages pour qu'elle reflète les façons de faire en vigueur au Collège, comme il le prévoit dans son plan d'action.

Les suites de l’évaluation

Le Collège Musitechnic Formation a pris connaissance de la version préliminaire du rapport d’évaluation de l’efficacité de son système d’assurance qualité.

Le Collège a également fait part à la Commission des actions entreprises concernant les points à améliorer relevés dans le rapport d’évaluation. D’abord, le Collège prévoit mettre en place un processus pour s’assurer que les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours sont adaptées aux objectifs du programme et aux activités d’apprentissage. Il prévoit également la mise en place d’un mécanisme d’évaluation du personnel. Finalement, le Collège procède à la révision de son plan d’action en considérant les avis reçus par la Commission. La révision du plan comprend, entre autres, la révision de la PIEP et la révision de la PIEA.

La Commission d’évaluation de l’enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME